

RÉCAPITULATIF

La décision XXXI/1 de la trente et unième Réunion des Parties définit le cadre de l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023 (Voir l'annexe 1) que le Groupe de travail technique et économique a été chargé de réaliser en vue de soumettre à la trente-deuxième Réunion des Parties pour décision, par l'intermédiaire du Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante-deuxième réunion, un rapport sur le montant approprié de la reconstitution.

Pour mener à bien sa tâche, le Groupe de l'évaluation technique et économique a mis en place une équipe spéciale chargée de la reconstitution, composée de membres du Groupe et de ses comités des choix techniques, et d'experts indépendants. En décembre 2019, plusieurs membres de l'équipe ont participé à la 84^e réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral pour s'entretenir informellement avec des membres du Comité, des organismes d'exécution et des agences bilatérales présents à cette réunion.

Pour évaluer les besoins de financement, l'équipe spéciale s'est fondée sur le Plan d'activité consolidé du Fonds multilatéral pour la période 2020-2022¹, les décisions pertinentes adoptées par le Comité exécutif à sa 84^e réunion et les informations mises à disposition par le secrétariat du Fonds multilatéral. Pour effectuer ses calculs, elle s'est appuyée sur les Lignes directrices sur les coûts, établies par le Fonds multilatéral. S'agissant des Lignes directrices encore à l'étude au sein du Comité exécutif (à savoir les incidences financières d'une mise en œuvre parallèle ou intégrée de l'élimination progressive des HCFC, les lignes directrices concernant le coût des activités de réduction des hydrofluorocarbones (HFC) et le réexamen de la question du renforcement institutionnel), l'équipe spéciale a noté les limites ainsi imposées à ses calculs. Concernant le financement de la réduction des HFC, les Lignes directrices étant encore à l'étude, l'équipe spéciale s'est inspirée des Lignes directrices sur les coûts, établies par le Fonds multilatéral, si disponibles.

Les travaux de l'équipe spéciale ont commencé fin 2019 et continué début 2020 dans une situation internationale en rapide évolution où toute l'attention était portée sur la riposte à la pandémie déclenchée par le nouveau coronavirus (Covid-19). Bien que consciente de l'impact probablement considérable de la pandémie sur l'économie mondiale à court et à long termes, dans ses estimations des besoins de financement pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023, l'équipe spéciale n'a pas tenu compte du changement de conjoncture mondiale ni de ses incidences possibles sur le financement et l'exécution des projets au titre du Protocole de Montréal, faute d'informations et d'orientations suffisantes sur la marche à suivre. L'annexe 6 présente quelques considérations préliminaires concernant ces incidences possibles sur les secteurs pertinents.

Élimination progressive des HCFC

Les besoins sur le plan du financement de l'élimination des HCFC pour la période triennale 2021-2023 et au-delà ont été évalués en sorte que les Parties visées à l'article 5 puissent respecter les prochains objectifs de réduction. L'équipe spéciale a calculé les réductions annuelles que doivent cumuler les Parties visées à l'article 5 pour atteindre les prochains objectifs de réduction des HCFC au titre du Protocole de Montréal en tenant compte de leurs niveaux de référence, points de départ, réductions cumulées et tonnages éligibles restants, ainsi que des coûts estimatifs des activités dans les secteurs de la consommation et de la production de HCFC, qui comprennent notamment :

- Les coûts estimatifs pour le secteur de la consommation de HCFC :
 - Financement des Plans de gestion de l'élimination des HCFC approuvés ;
 - Financement du coût de la préparation des projets ;
 - Financement des Plans de gestion de l'élimination des HCFC prévus ;
 - Financement estimatif des Plans de gestion de l'élimination des HCFC supplémentaires qui seront nécessaires si les objectifs de réduction ne sont pas atteints ;
 - Financement de la vérification ;
 - Financement de l'assistance technique, le cas échéant.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/26.

- Les coûts estimatifs pour le secteur de la production de HCFC :
 - Financement de la préparation des projets ;
 - Financement des Plans de gestion de l'élimination de la production de HCFC.

Réduction progressive des HFC

Pour calculer le montant estimatif total du financement de la réduction progressive des HFC, l'équipe spéciale a notamment procédé à la conversion des unités de mesure pertinentes [potentiel de destruction de l'ozone (PDO), potentiel de réchauffement global (PRG), tonnes métriques, kilogrammes et MtéqCO₂]. Pour éviter toute confusion avec les Plans de gestion de l'élimination des HCFC (HPMP), l'équipe spéciale a désigné les projets de réduction progressive des HFC par l'expression « Plans de gestion de la réduction des HFC au titre de l'Amendement de Kigali » (KPMP).

Les besoins de financement estimatifs pour les secteurs de la consommation et de la production de HFC comprennent :

- Financement estimatif pour le secteur de la consommation de HFC :
 - Financement des KPMP – approuvés, préparation des projets, prévus et estimés ;
 - Financement des projets hors programme ;
 - Financement de l'aide à la ratification ;
 - Financement de la vérification, le cas échéant ;
 - Financement des activités de démarrage rapide pour éviter une augmentation de la consommation de HFC à PRG élevé.
- Financement estimatif pour le secteur de la production de HFC :
 - Financement des préparatifs dans le secteur de la production de HFC ;
 - Financement des « Plans de gestion de la réduction de la production de HFC au titre de l'Amendement de Kigali » (KPPMP), le cas échéant ;
 - Financement de l'atténuation des émissions HFC-23.

La décision XXXI/1, paragraphe 2 g), a demandé au Groupe de l'évaluation technique et économique d'élaborer « trois scénarios tenant compte de différents niveaux potentiels de ratification de l'Amendement de Kigali pour l'estimation des fonds nécessaires à la réduction progressive des HFC ». Les estimations des besoins de financement pour la réduction des HFC établies par l'équipe spéciale pour la période triennale 2021-2023 comprennent notamment un scénario de l'inaction basé sur le Plan d'activité consolidé du Fonds multilatéral pour la période 2020-2022 approuvé par le Comité exécutif à sa 84^e réunion. Au 3 avril 2020, 62 Parties visées à l'article 5 avaient ratifié l'Amendement de Kigali et 139 Parties visées à l'article 5 avaient adressé au secrétariat du Fonds multilatéral une déclaration où ils manifestaient leur intention de le ratifier. En conséquence, l'équipe spéciale a aussi envisagé, en fonction des niveaux de ratification, des scénarios relatifs aux HFC pour la période triennale 2021-2023 prenant en compte :

Scénario 1 : les pays qui ont ratifié l'Amendement ;

Scénario 2 : les pays qui ont ratifié l'Amendement plus les pays qui ont adressé au secrétariat du Fonds multilatéral une déclaration exprimant leur intention de le faire, au vu des critères concernant le financement des activités de facilitation ;

Scénario 3 : tous les pays, en supposant qu'ils aient tous ratifié l'Amendement de Kigali.

Pour la présente période triennale, l'équipe spéciale a convenu, à la demande des Parties, de tenir compte des besoins particuliers des pays à faible consommation de substances réglementées. Elle a proposé, pour le calcul des besoins de financement du secteur de l'entretien, une approche participative analysant l'insuffisance et les besoins de fonds et d'activités exprimés par ces pays lors de consultations informelles tenues avec des membres de l'équipe à la 84^e réunion du Comité exécutif. L'équipe spéciale a également pris en considération la possibilité de combiner, dans ces pays, les Plans de gestion de l'élimination des HCFC (HPMP) et les Plans de gestion de la réduction des HFC au titre de l'Amendement de Kigali (KPMP) pour les activités du secteur de l'entretien, selon le principe « entretenir et construire » décrit dans le rapport. L'équipe spéciale a recensé les besoins sectoriels de ces pays pour la période pendant laquelle ces deux types de plans seront mis en œuvre parallèlement. Pour évaluer les besoins sur le plan du financement de la réduction progressive des HFC pour la période biennale 2021-2023, l'équipe spéciale

s'est alignée sur les objectifs de réduction à respecter, en prévoyant des activités « entretenir et construire » dans le secteur de l'entretien.

Faute de Lignes directrices sur les valeurs du rapport coût-efficacité pour les HFC, l'équipe spéciale a repris les valeurs fixées pour les HCFC, s'agissant du secteur de l'entretien et des autres secteurs, pour tous les pays à faible consommation de substances réglementées (Groupes 1 et 2) au titre de l'Amendement de Kigali.

Conformément à son mandat, l'équipe spéciale a également fourni une estimation des besoins de financement pour appuyer un nombre limité de projets hors programme de réduction des HFC, comme demandé au paragraphe 4 de la décision XXX/5.

L'équipe spéciale a aussi inclus dans son rapport des chiffres indicatifs concernant le financement d'activités de démarrage rapide visant à prévenir une augmentation des HFC à PRG élevé. Il pourrait s'agir : a) de projets d'investissement dans les secteurs à forte croissance, en particulier le secteur manufacturier, qui seraient prioritaires pendant la période triennale 2021-2023, afin de décourager les investissements indésirables et b) un assortiment de plans et d'activités en faveur des usagers finaux visant à transformer le marché pour y introduire des produits à plus faible PRG économes en énergie. Les activités dans les secteurs de l'entretien et des services aux usagers engendrent des déchets de HFC par suite de la récupération des réfrigérants et de leur remplacement. Pour remédier à cette situation, l'équipe spéciale a envisagé la fourniture d'un soutien possible pour la destruction de ces substances au cours des prochaines périodes triennales.

Le Plan d'activité révisé du Fonds multilatéral pour la période 2020-2022 ne contenait pas d'estimations pour la préparation du secteur de la production des HFC. Néanmoins, l'équipe spéciale a fourni une estimation à hauteur de 2 millions de dollars pour financer éventuellement des activités de vérification dans le secteur de la production de quelques pays. L'équipe spéciale n'a pas établi d'estimations pour le financement des Plans de gestion de la réduction de la production de HFC au titre de l'Amendement de Kigali (KPPMP) pour la présente période triennale.

Pour préparer l'entrée en service d'un petit nombre d'installations (non opérationnelles actuellement) d'incinération et d'atténuation des émissions de HFC-23, l'équipe spéciale a estimé les investissements et coûts opérationnels de l'atténuation pour la période triennale 2021-2023, qui n'incluraient que l'Argentine et le Mexique. Les coûts de la préparation des projets d'atténuation des HFC-23 concernant la République populaire démocratique de Corée et le Venezuela se situent à la limite supérieure des estimations. Le montant total du financement requis pour la période triennale 2021-2023 pour l'atténuation des émissions de HFC-23 se situeraient, selon les estimations, entre 6,4 et 26,3 millions de dollars.

Renforcement institutionnel et activités courantes

L'estimation des besoins de financement comprend également le renforcement institutionnel et les activités courantes. Faute de politique concernant le réexamen du financement du renforcement institutionnel, cette question devant être examinée par le Comité exécutif à sa 85^e réunion, l'équipe spéciale a envisagé : a) un scénario de l'inaction reposant sur les chiffres présentés dans le Plan d'action consolidé du Fonds multilatéral pour la période 2020-2022 et b) un scénario aligné sur l'augmentation du financement approuvée lors du précédent examen du renforcement institutionnel (28 %). L'équipe spéciale a également envisagé d'autres scénarios, prévoyant des augmentations de 50 % et 100 % par rapport au scénario de l'inaction. Ces deux derniers scénarios hypothétiques ne sont pas présentés dans le tableau final des besoins de financement, mais sont présentés aux Parties pour information et comportent un éventail de niveaux de financement pour les quatre scénarios envisagés. Les scénarios de ratification n'ont pas été pris en considération pour le calcul du financement du renforcement institutionnel.

Le montant estimatif des besoins pour les activités courantes, comme le Programme d'aide au respect (PNUE), les autres organismes d'exécution (PNUD, ONUDI et Banque mondiale), le secrétariat du Fonds multilatéral et le Trésorier, a été calculé sur la base du scénario 0 (scénario de l'inaction).

Le montant total des besoins de financement pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023 (**377-809 millions de dollars**) est présenté dans les tableaux ES-1 et ES-2 ci-dessous.

**Tableau ES-1. Montant total des besoins de financement pour différents scénarios
(en dollars des États-Unis)**

PÉRIODE TRIENNALE 2021-2023	MINIMUM SCÉNARIO 0 avec les HFC	MINIMUM SCÉNARIO 1 avec les HFC	MINIMUM SCÉNARIO 2 avec les HFC	MAXIMUM SCÉNARIO 3 avec les HFC
TOTAL PARTIEL – Activités concernant les HCFC	249 203 000	249 203 000	249 203 000	367 548 000
TOTAL PARTIEL – Activités concernant les HFC	16 144 000	64 600 000	288 400 000	321 000 000
TOTAL PARTIEL – Renforcement institutionnel et activités courantes	111 350 000	111 350 000	111 350 000	120 315 000
TOTAL	376 697 000	425 153 000	648 953 000	808 863 000

**Tableau ES-2. Montant total des besoins de financement pour reconstituer le Fonds multilatéral
pour la période triennale 2021-2023 (en dollars des États-Unis)**

Période triennale 2021-2023	MINIMUM	MAXIMUM		
Secteur de la consommation des HCFC				
HPMP approuvés	113 098 000	113 098 000		
Coûts de la préparation	1 954 000	1 954 000		
HPMP prévus	36 914 000	36 914 000		
Estimations de l'équipe spéciale pour le financement des HPMP	24 313 000	135 077 000		
Vérification	1 766 000	1 766 000		
Assistance technique	-	1 000 000		
Total partiel – Secteur de la consommation des HCFC	178 045 000	289 809 000		
Secteur de la production des HCFC				
Préparation du secteur de la production	-	-		
HPPMP	71 158 000	77 739 000		
Total partiel – Secteur de la production des HCFC	71 158 000	77 739 000		
Période triennale 2021-2023	SCÉNARIO 0 Plan d'activité	SCÉNARIO 1 Ratifications	SCÉNARIO 2 Ratifications + Déclarations d'intention	SCÉNARIO 3 Tous les pays
Secteur de la consommation des HFC				
KPMP approuvés	-	-	-	-
Coûts de la préparation	2 454 000	2 500 000	27 500 000	29 500 000
KPMP prévus	7 290 000	7 300 000	7 300 000	7 300 000
Estimations de l'équipe spéciale pour le financement des KPMP	-	23 300 000	165 300 000	174 000 000
Projets hors programme	-	14 000 000	14 000 000	14 000 000
Aide à la ratification	-	1 100 000	2 900 000	2 900 000
Vérification	-	-	-	-
Activités de démarrage rapide (pour éviter une augmentation de la consommation)	-	10 000 000	65 000 000	65 000 000
Total partiel – Secteur de la consommation des HFC	9 744 000	58 200 000	282 000 000	292 700 000

Période triennale 2021-2023	MIMINUM	MAXIMUM
Secteur de la production des HFC		
Coûts de la préparation	-	2 000 000
KPPMP	-	-
Vérification	-	-
Préparation des activités d'atténuation des émissions de HFC-23	-	200 000
Atténuation des émissions de HFC-23	6 400 000	26 100 000
Total partiel – Secteur de la production des HFC	6 400 000	28 300 000
Période triennale 2021-2023	MINIMUM	MAXIMUM
Renforcement institutionnel et activités courantes		
Renforcement institutionnel	31 457 000	40 422 000
Programme d'aide au respect du PNUE	36 383 000	36 383 000
PNUD, ONUDI, Banque mondiale	18 153 000	18 153 000
Dépenses du secrétariat du Fonds multilatéral	23 857 000	3 857 000
Trésorier	1 500 000	1 500 000